



**Commission
scolaire
de Montréal**

MÉMOIRE

Déposé par la Commission scolaire de Montréal
à l'Office de consultation publique de Montréal

CONSULTATION SUR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME GRIFFINTOWN

4 décembre 2012

Commission scolaire de Montréal
Services corporatifs
3737, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1X 3B3
www.csdm.qc.ca

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME GRIFFINTOWN

Le 18 octobre dernier, la Ville de Montréal a déposé son Programme particulier d'urbanisme (PPU) concernant le développement du secteur Griffintown en vue de lancer la consultation par l'Office de consultation publique de Montréal. La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a pris connaissance du document et souhaite faire part de ses commentaires.

Devant le développement annoncé de Griffintown et des zones périphériques qui subissent des transformations profondes de leur vocation, nous croyons, à la CSDM, qu'il est essentiel que des équipements institutionnels et collectifs s'inscrivent dès à présent dans l'aménagement des quartiers. Les écoles et les équipements communautaires contribuent, au-delà de leur fonction, à établir le noyau d'aménagement urbain qui crée un sentiment de communauté et constitue à ce titre un élément structurant de l'aménagement d'un quartier.

Un examen sur les services à la communauté disponibles dans l'arrondissement et le projet de PPU à l'étude révèlent que le secteur Griffintown restera pauvrement doté sur le plan des équipements collectifs. Le projet d'aménagement des lieux publics présenté par la Ville doit appuyer un projet collectif dont la contribution doit encore être renforcée.

À ce titre, il apparaît opportun d'associer, dans la mise en place de lieux publics, les usages d'écoles, de centres de la petite enfance (CPE), de santé et de services sociaux ou tout autre service collectif propre à assurer une cohésion dans l'aménagement des espaces collectifs (plan 6 de la présentation) et des quartiers limitrophes.

Des échanges entre la CSDM et la Ville de Montréal ont déjà eu lieu quant à la nécessité, notamment, de prévoir un espace pour offrir des services éducatifs aux enfants du secteur. C'est dans l'intention de poursuivre ces échanges que la CSDM soumet un mémoire à l'occasion de cette consultation.

Projets de développement résidentiels dans Griffintown

Étant donné que des projets de développement résidentiel d'envergure sont prévus dans ce secteur durant les prochaines années, la population augmentera d'une façon importante.

En effet, ces projets se traduisent par l'ajout de plus de 8 000 nouveaux logements, dont un minimum de 15 % seront de type social ou abordable. Ainsi, la population projetée du

quartier devrait tourner autour de 15 000 personnes, alors qu'elle est actuellement d'environ 2 000. Pour une population de 15 000 habitants, le nombre d'enfants en âge de fréquenter une école primaire est de plus ou moins 500 élèves, ce qui représente une école primaire de dimension plus grande que la moyenne.

Contexte général de la CSDM

En 2009, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mis en œuvre son plan L'école, j'y tiens!, lequel prévoit, notamment, une réduction des rapports élèves-enseignant pour toutes les écoles primaires. Parallèlement, le MELS annonçait, par les prévisions annuelles qu'il transmet aux commissions scolaires du Québec, une augmentation substantielle de la population scolaire qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2020. Seulement sur le territoire de la CSDM, cela représente environ 10 000 élèves de plus à scolariser sur une période de 10 ans. Ces deux éléments ont, de toute évidence, une conséquence majeure sur les besoins en espace à la CSDM.

Comme suite à ces annonces, la CSDM a dû procéder à une vaste analyse sur la capacité de ses écoles à accueillir de nouveaux élèves et à répondre aux nouveaux besoins. Ainsi, un peu partout sur son territoire, la CSDM se voit dans l'obligation de trouver des solutions permettant de pallier le manque d'espace. Ces solutions sont multiples : parfois, il s'agit de redéfinir le territoire des écoles, alors que d'autres fois, cela concerne davantage la révision de l'utilisation des locaux de l'école. D'autres solutions amènent la CSDM à reprendre des bâtiments qu'elle loue à des tiers, dont un grand nombre sont des organismes communautaires. Dans bien des cas, elle se voit cependant dans l'obligation d'agrandir des écoles, voire d'en construire de nouvelles, afin d'ajouter suffisamment de classes pour répondre aux besoins de la population. Avec l'appui et l'autorisation du MELS, plus d'une vingtaine de projets d'agrandissement ou de construction d'écoles viendront bientôt pourvoir à ces besoins.

Il importe de souligner que toute annonce de développement résidentiel sur le territoire de l'île de Montréal correspondant à celui de la CSDM vient gonfler le nombre d'élèves à scolariser dans les secteurs touchés par ces développements.

Comme spécifié au début du présent document, l'ajout de 500 élèves dans le secteur Griffintown pose un défi de taille pour la CSDM.

Services éducatifs primaires à proximité du secteur Griffintown

La seule école primaire de ce secteur que les enfants de Griffintown pourraient fréquenter est l'école De la Petite-Bourgogne, située à environ 1 km du centre marqué dans le PPU (page 58), soit à l'angle des rues Saint-Thomas et Ottawa. Cette école fonctionne actuellement presque selon sa pleine capacité. Le terrain actuel, trop exigu, ne permettrait pas d'agrandissement.

Par ailleurs, le territoire où se trouve le secteur Griffintown est divisé en plusieurs parties enclavées, ce qui fait en sorte de limiter l'accessibilité aux écoles avoisinantes. Par exemple, l'école Charles-Lemoyne, située à environ 1,6 km, n'est pas accessible pour les petits compte tenu de la distance d'abord, mais aussi en raison des grandes artères à franchir, soit la rue des Seigneurs et le pont pour traverser le canal Lachine.

De ce fait, en conformité avec la *Politique du transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*, la CSDM vise à scolariser les élèves du préscolaire et du primaire dans leur quartier naturel, et ce, dans la mesure où les conditions le permettent. D'ailleurs, c'est également le souhait des parents. Selon sa politique, la CSDM doit prévoir du transport par véhicule lorsque la distance de parcours entre l'école et la résidence d'un enfant (préscolaire, 1^{re} et 2^e années du primaire) excède un kilomètre. Pour les autres jeunes du primaire, cette distance maximale est fixée à 1,6 km. Cependant, en raison des frais élevés liés au transport, il importe de trouver des solutions qui n'impliquent pas ce type de service. De plus, la zone d'affectation de population des écoles est régie par une série de critères assurant la sécurité des enfants. En ce sens, elle rejoint la vision appuyée par le *Plan d'action famille de Montréal* (p. 5), où les indicateurs de qualité d'un quartier pointent la sécurité du trajet pour se rendre à l'école comme étant l'un des critères requérant des mesures d'aménagement devant être menées par la Ville.

Par conséquent, avec ses installations actuelles, la CSDM ne serait pas en mesure de répondre aux besoins, en termes d'espace, entraînés par l'augmentation substantielle prévue de la population scolaire dans Griffintown, laquelle est une conséquence directe des différents développements résidentiels envisagés présentement par les promoteurs dans ce secteur.

Accès à un terrain pour construire une école

Compte tenu de l'obligation de scolariser les élèves de tout son territoire, il importe donc de signifier à la Ville la nécessité de prévoir l'espace requis pour la construction d'une école qui pourra servir la population scolaire de ce secteur. Ainsi, l'accès à un terrain pour y construire une école est de la plus haute importance dans le cadre des démarches liées au développement résidentiel, et ce, quel que soit le secteur concerné.

De plus, une commission scolaire a l'obligation d'avoir accès à un terrain avant de faire parvenir au MELS une demande d'ajout d'espace et, également, avant que ce terrain ne fasse l'objet de spéculation. En effet, les commissions scolaires étant des organismes gérant des fonds publics financés par le MELS, elles doivent s'assurer de mettre en place les conditions nécessaires et les plus optimales pour scolariser la population de leur territoire.

Si la Ville de Montréal désire véritablement accueillir des familles à Montréal, comme le démontre son *Plan d'action famille de Montréal* et comme le reflète le PPU du secteur Griffintown, il est impératif de leur offrir les services essentiels dont elles ont besoin, notamment une école primaire dans leur quartier. Par conséquent, la présence d'une école primaire dans le secteur Griffintown s'impose. Nous pensons, notamment, que l'ouverture d'une école à moyen terme, par exemple pour la rentrée 2016-2017, favoriserait l'intérêt des jeunes familles à s'installer dans ce secteur dans les prochaines années, ce qui contribuerait grandement au développement de Griffintown comme milieu de vie souhaité par la Ville de Montréal.

Pour ces raisons, la CSDM réitère sa demande qu'un terrain soit prévu dans le Programme particulier d'urbanisme concernant le secteur Griffintown. La dimension du terrain devrait être conforme aux normes en vigueur pour la construction d'une école primaire avec une cour d'école, et l'aménagement des rues qui y mènent devrait favoriser l'inclusion des orientations et des objectifs du *Plan d'action famille de Montréal* en ce qui a trait à la sécurité des enfants.

La CSDM est consciente que la nature des projets de développement pour le secteur Griffintown, considérant les hauteurs en étages qui sont prévues dans le PPU, permettrait d'innover quant à la modalité d'implantation d'une école, surtout si cette innovation s'inscrit dans un campus de services multiples offerts aux citoyens. Par exemple, il serait envisageable d'aménager une école sur trois ou quatre étages avec un accès sur sa cour et de partager l'immeuble avec des services de santé, un centre de la petite enfance ou une bibliothèque de quartier qui occuperaient d'autres étages.

En vue de conjuguer les efforts dans la réalisation de ce projet, la CSDM demeure disponible à poursuivre les échanges et les travaux avec les représentants de la division de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal ainsi qu'avec les différents partenaires publics qui seront appelés à offrir leurs services à la population de Griffintown.